



AVIS DE LA VOIE MARITIME N^o 22 – 2021

Fermeture de la saison de navigation 2021- Changement de dates pour la section Montréal-lac Ontario

Les navigateurs sont avisés que les heures limites pour l'acceptation de navire sous entente spécial ont été prolongées comme suit :

- Tout navire qui se rapporte au point d'appel no.2 en montant ou au Cap Vincent en descendant après 23h59 le 24 décembre 2021, mais **avant 08h00 le 30 décembre 2021** peut être accepté pour son transit de la section Montréal-lac Ontario, sous une entente spéciale si les conditions opérationnelles le permettent;
- Tout navire qui se rapporte au point d'appel no 2 en montant après 16h00 le 29 décembre, 2021 mais avant 08h00 le 30 décembre 2021 sera sujet à l'addenda de l'entente spéciale de la section Montréal-lac Ontario ;
- Tout navire qui se rapporte au Cap Vincent en descendant après 12h00 le 29 décembre, 2021 mais avant 08h00 le 30 décembre 2021 sera sujet à l'addenda de l'entente spéciale de la section Montréal-lac Ontario ;
- Tous les navires doivent être sortis de la section Montréal-lac Ontario au plus tard à **12h00 (midi) le 1 janvier 2022.**

Le 27 décembre 2021